

Ruth, l'histoire d'une rédemption

« *Béni soit le Seigneur, qui ne t'a point laissée aujourd'hui sans rédempteur...* » Rt 4.14

Après l'alliance du Sinaï, sautons encore les siècles pour nous laisser interpellé par le livre de Ruth, du nom d'une femme moabite. Pourquoi le choix de ce *petit* livre ? Pour les raisons qui font que, contre toute attente, il est entré dans le canon des Écritures. La plus évidente, c'est son message de grâce et de salut universel, cœur de notre recherche. **Principe n° 42 : Le salut de Dieu est offert à tous, sans distinction.** Le livre est aussi un pivot de la généalogie davidique et messianique. Mais surtout s'y révèle la façon paisible et puissante avec laquelle Dieu va inverser la tonalité d'une histoire si triste au début, pour la transformer en une destinée de salut. La *chance* de Ruth (2.3, selon l'original) fut d'entrer dans le champ de Booz. Alors, tout va changer grâce à deux coutumes de droit familial, celles du rachat et du lévirat. Centrons notre attention sur la notion de rachat¹, car c'est le mot-clé du livre², et, avec ses dérivés, racheté, rédempteur, rédemption, un des thèmes majeurs du salut.

* *
*

Parmi les mots hébreux exprimant la notion de rachat je me limiterai à l'étude de celui traitant de la dimen-

¹ Dans l'AT, le rachat est exprimé par trois familles de mots : 1. La compensation (*kôfêr*, vocabulaire sacrificiel, 16 mentions, ex. : Ex 21.30 ; 30.12) se rattache à l'effacement de la faute, 2. le rachat commercial (verbe *pâdâh*, 59 m., ex. : Ex 13.13, signalé au sujet de la Pâque ; Dt 7.8 ; 1S 14.45) : racheter, libérer, 3. Le rachat familial (verbe *gâ'al*, 104 m., ex. : Gn 48.16 ; Ex 15.13 ; Lv 25.25 ; Rt 2.20 ; 3.9,12,13 ; 4.1,3,4,6,8,14 ; Jb 19.35 ; Ps 19.14 ; Es 41.14 ; 62.12 ; Jr 31.11) : racheter, sauver, libérer, défendre.

² Les chap. 2 à 4 de Ruth contiennent la plus forte densité du mot rachat de toute la Bible (23 m.).

sion familiale³. Il s'agit d'une loi de protection sociale permettant à un proche parent de protéger les siens, de maintenir le patrimoine⁴, de sauver un frère insolvable ou esclave (Lv 25.47-54), de recouvrer sa terre ou sa liberté en échange d'un paiement⁵. Principalement utilisé dans le Lévitique et dans Ruth, il y est légitimement traduit par rachat ou racheter, au sens littéral et peut-être originel⁶. Ainsi on peut lire : « Si ton frère devient pauvre et vend [...] sa propriété, celui qui a le droit de *rachat* [...] viendra et *rachètera* ce qu'a vendu son frère. » (Lv 25.25) Dans ce sens, très important du point de vue économique, le livre de Ruth nous raconte une histoire généreuse en faveur d'une femme démunie, sans descendance. C'est une parabole d'un Dieu, actif (Rt 3.18 ; Es 62.1) proche parent, délivrant une humanité esseulée, malheureuse, exclue. **P. n° 43 : Dieu est le proche parent de l'homme qui, avec générosité, ne se donne pas de repos tant que le salut de celui-ci n'est pas accompli⁷.**

*

³ Pour les raisons suivantes : 1. Le verbe *gâ'al* est le plus fréquent et il est employé dans Ruth. 2. Il est pratiquement équivalent à *pâdâh* (B. GILIERON, *Dictionnaire biblique*). 3. C'est le participe *gô'êl* de ce verbe qui, utilisé comme nom, est traduit *qui a le droit de rachat, défenseur, rédempteur, sauveur*.

⁴ Dans le lévirat, un proche parent, souvent un frère, pour éviter l'extinction d'une famille, épousait la veuve ; le premier fils était imputé au défunt.

⁵ Et aussi, rarement (3 m. : Nb 35 ; Dt 19 ; Jos 20), le sens violent et marginal de *vengeur du sang*.

⁶ Pour beaucoup d'auteurs c'est le sens premier du mot. Possible mais discutable. E. JACOB, *Théologie de l'Ancien Testament*, D. & N., 1955, p. 235, cite un article de A. JOHNSON, « The primary meaning of *gaal* » (1^{er} sens de *gaal*) soutenant que le sens de rachat est secondaire par rapport à celui de protection.

⁷ Qui reprend et complète les principes n° 1 et 3.

Mais les emplois du verbe *gâ'al*, traduit par racheter, montrent que ce sens n'est ni le seul, ni le plus courant, ni le plus important. En Gn 48.16, 1^{ère} m. de *gâ'âl*, Jacob bénissant les fils de Joseph dit « que l'ange qui m'a *délivré* de tout mal bénisse ces enfants ! » (cf. Ex 15.13) En Ex 6.6, Dieu déclare à Moïse « Je suis l'Éternel, je vous affranchirai... je vous délivrerai de leur servitude, je vous *sauverai*... ». L'idée de ce mot, commune à ces nombreux textes⁸ est celle de protection, de délivrance, de salut. C'est pourquoi il est souvent traduit libérer, libérateur, sauveur et, via le latin, rédemption et rédempteur.

*

Certaines versions voulant rendre la saveur de l'original traduisent aussi « celui qui te rachète » (TOB, Jérusalem) ou racheteur (Bayard, Chouraqui). Faut-il y voir le fait que tout salut, toute rédemption s'effectue par un rachat, au sens commercial ou échangiste du terme ? L'interrogation n'est pas anodine. C'est un réel et important problème d'interprétation aux lourdes conséquences théologiques. Répondant à la question précédente par une vigoureuse affirmation, et prenant le mot à ce sens strict et concret, de nombreux théologiens ont mis l'accent, avec plus ou moins d'insistance et de bonheur, sur la notion de prix à payer, de paiement substitutif, de rançon. Ce faisant, ils ont, mais moins consciemment, exprimé d'une part, une pensée juridique marquée par la tradition, et d'autre part, souligné le *moyen* utilisé en vue du salut, le paiement d'une compensation, selon la mentalité ambiante. Le mot de rédemption, doublet savant⁹ de rançon, est, à ce sujet, très significatif puis-

Par ta miséricorde tu as conduit, tu as délivré ce peuple ; par ta puissance tu le diriges vers la demeure de ta sainteté. Ex 15.13 (Cantique de Moïse)

qu'il s'est imposé comme synonyme théologique de salut. Ce qu'on peut regretter, c'est que le sens de nombreux mots religieux chrétiens et de leurs connotations, se soit façonné sur le latin ecclésiastique alors que la bonne démarche eut été de s'interroger sur la signification biblique et, ici, plus spécialement hébraïque.

*

D'autres chrétiens répondent de manière plus nuancée et refusent de figer le mot *gâ'al* exprimant le salut dans le sens d'un rachat matériel et mercantile que nous venons de voir. Plutôt que de se focaliser sur le moyen, sur l'échange

matériel, ils préfèrent, insister sur *l'intentionnalité*, à la fois origine et but de la démarche, savoir l'action gracieuse de Dieu, son amour, sa protection en vue de la liberté et de la restauration

de l'homme. Ainsi un protestant de renom, théologien de l'AT, E. Jacob, déjà cité, écrit : « la racine *gaal*... réalité du droit familial insiste sur l'aspect de protection [...] Il est évident qu'employée à propos de Yahweh, l'idée de rachat cède le pas à celle plus générale de délivrance, car, pour Yahweh, il ne saurait être question de payer une rançon ; son oeuvre de délivrance, il l'accomplit sans effort... ». Et un catholique, bibliste, exégète du NT : « On trouve dans la Septante le sens profane de "racheter" des biens et des personnes [...] plus significatif [...] le verbe a régulièrement Dieu comme sujet, et il traduit différents mots hébreux : *ga'al*, "mettre en liberté, agir en *go'el*" [...] Dans la Septante, les termes issus de cette racine sont devenus traditionnels pour dire cette activité divine qui libère son peuple [...] La traduction (dans Rm 3.24) inspirée de la Vulgate, par "rédemption" ou "rachat" [...] peut conduire à une compréhension mercantile du salut chrétien, surtout quand elle est associée aux termes "expiation" et "rançon" entendus souvent aujourd'hui dans un contexte d'actions criminelles. On charge ces mots

⁸ Jb 19.25 ; Ps 19.14 ; 69.18 ; 72.14 ; 77.15 ; 78.35 ; 103.4 ; 106.10 ; Es 41.14 ; 43.14 ; 44.6,24 ; 47.4 ; 48.17 ; 49.7,26 ; 54.5,8 ; 59.20 ; 60.16 ; 63.16.

⁹ Beaucoup de mots de même origine nous sont parvenus sous une double forme, populaire ou savante. Ex. : le latin *auscultare* a donné écouter et ausculter ; *redemptio* (racheter) a donné rançon et rédemption.

d'un sens trop juridique ou trop commercial qui n'est conforme ni à leur enracinement biblique ni à leur contexte paulinien¹⁰».

* *
*

A lors que croire ? Est-ce la seule humeur du traducteur ou sa sensibilité théologique qui feront pencher la signification d'une traduction dans un sens plutôt que dans un autre ? Je pense que non ; la recherche de la vérité en matière de foi mérite mieux qu'une subjectivité ici contestable. La voie de sagesse, dans un cas semblable, est de revenir aux règles fondamentales d'interprétation¹¹ souvent oubliées. Rappelons-en trois : 1. Ne pas se fonder sur quelques textes mais en prendre un large éventail. 2. L'emploi des mots, dans un contexte donné, permet, mieux que l'étymologie, d'en préciser le sens. 3. Ne pas réduire un mot, surtout lorsqu'il est révélation de Dieu et de la transcendance, à ses significations les plus prosaïques. Au contraire choisir ses acceptions les plus élevées, les plus aptes à rendre le divin.

*

Dans Lv 25.24-26 déjà cité, le rachat est mentionné cinq fois et il est exact que l'expression est très fréquente dans les textes qui prescrivent ce droit ou en exposent l'utilisation. C'est le cas dans le Lévitique ou dans Ruth, lorsque Booz s'affaire à régler la situation matérielle de la jeune femme¹². Dans ces nombreux textes le rachat doit évidemment s'entendre au sens concret déjà mentionné.

Mais il est non moins vrai que dans une majorité de textes, Dieu en est le sujet. La

notion déborde alors de beaucoup cet étroit cadre légal pour exprimer un sens spirituel et politique très élevé. Au début de cette série sur le salut, j'indiquais que le premier des nombreux termes exprimant cette action était le verbe sauver (héb. *ysh'*, protéger, secourir, ex. : Josué, Joshua, Jésus). La comparaison entre sauver (*ysh'**) et racheter (*gâ'al***) est instructive. Plusieurs textes les

mettent en très étroit parallélisme. Ex. : « Il les *sauva** de la main de celui qui les haïssait, Il les *délivra*** de la main de l'ennemi » (Ps. 106.10). « Toute chair saura que

je suis [...] ton *sauveur**, ton *rédeempteur*** » (Es 49.26 ; 60.16, cf. 63.9). On ne saurait mieux dire leur synonymie.

Le participe *gô'el*, souvent au pluriel, a donné l'expression de *rachetés de l'Éternel*¹³, pour parler de *ceux qui sont sauvés*, sans connotation commerciale particulière. Lorsqu'il s'agit d'une expérience spirituelle, le contraire même (Es 52.3 ; 55.1) est affirmé. Il convient de ne pas confondre les sens de racheter, quand il s'agit d'une transaction humaine, sociale, commerciale ou familiale, et quand c'est une affirmation théologique visant essentiellement une action spirituelle ou politique d'origine divine. Or, précisément, nous avons vu¹⁴ qu'en Gn, Ex, Job, Ps, Es, l'horizon et l'enjeu sont bien plus élevés que ceux de dispositions matérielles. Dieu, en tant que sauveur, libérateur ou rédempteur, est l'auteur de délivrances en faveur de certains de ses enfants ou de son peuple. Aucun de ces nombreux textes, replacé dans son cadre, n'évoque l'idée d'un quelconque paiement en échange d'une libération. Faut-il rappeler que pour la libération d'Égypte, ni Dieu ni les Israélites n'ont rien monnayé, puisque loin de *payer une rançon*, ils partirent avec de nombreux objets d'argent et d'or des égyptiens. **P. n° 44 : Le sens le plus fort, le plus élevé, le plus vrai du mot racheter lorsqu'il s'applique au**

Car ainsi parle l'Éternel : C'est gratuitement que vous avez été vendus, et ce n'est pas à prix d'argent que vous serez rachetés.
Es 52.3 (LSG)

¹⁰ J.-Y. THÉRIAULT, art. « *apolutrôsis*, rachat », *Nouveau Vocabulaire Biblique*.

¹¹ Auxquelles j'ai consacré six études (n° 7 à 12).

¹² Pour sa situation matrimoniale, il s'agit plutôt du cas de la loi du lévirat.

¹³ Ps 107.2 ; Es 35.9 ; 51.11 ; 62.12 ; 63.4,9.

¹⁴ Cf. les nombreuses réf. dans les notes précédentes.

salut est délivrer, libérer, sauver.

Le constat statistique des emplois du mot indique qu'il a, comme beaucoup d'autres, dans toutes les langues du monde, une palette de significations. *Gâ'al* peut désigner un moyen technique, humain, possible mais non unique, de libération : c'est le rachat au sens littéral. Il peut aussi indiquer, une motivation et une finalité plus hautes : la délivrance, la liberté. C'est trahir la révélation que de réduire une métaphore¹⁵, seule capable d'évoquer l'absolu, à la littéralité concrète d'un mot humain¹⁶. Ainsi un terme voulant dire *manquer la cible* (Jg 20.16), va devenir un des vocables désignant le péché et acquérir un sens religieux beaucoup plus profond (Gn 39.9). Ce serait une grave erreur de réduire une faute morale et spirituelle à l'insuffisance d'un geste technique. D'une parabole¹⁷ ne retiendrait-on que le détail terrestre parfois discutable au lieu de s'élever à son message céleste ? D'autre part ce serait oublier que les mots sont vivants, qu'ils ont plusieurs sens suivant les temps et les circonstances. En synthèse, dans les textes parlant du salut, on peut traduire *gâ'al* par *racheter*, si on prend ce mot au sens imagé et sans connotation commerciale ou juridique. La traduction est même riche du sens d'appartenance¹⁸ et de consécration d'Israël à Dieu¹⁹ ; elle dit la libération, l'adoption dont l'enfant de Dieu est l'objet. Mais si le mot *racheter* est perçu au sens d'un salut acquis par le paiement d'une rançon, par une *nécessaire* contrepartie de la

¹⁵ Très courante aussi dans le langage familier, comme l'est le langage biblique. Un ex. entre mille autres possibles : *ça crève les yeux* signifie l'évidence d'une chose ; prendre ici le verbe *crever* au sens premier et matériel serait totalement faux.

¹⁶ Le Christ est le premier-né de la création. Faut-il entendre ce mot dans le sens humain, de commencement, de créature, ou au sens transcendant de principe, d'autorité ?

¹⁷ Je reprendrai plus en détail cet aspect lorsque nous aborderons l'enseignement en paraboles de Jésus.

¹⁸ Ex 19.5 ; Dt 7.6 ; 26.18 ; Ps 135.4 ; Mt 3.17.

¹⁹ Es 62.12 montre l'équivalence de *peuple saint* et *rachetés de YHWH*.

part de Dieu qui l'obligerait et annihilerait sa liberté souveraine et gracieuse, alors prudence ! Car l'outrance verbale risque d'engendrer une grave dérive théologique : l'action divine, enfermée dans un schéma humain, est incapable de rendre compte des pensées de Dieu (Es 55.8,9). Elle s'impose alors comme ligne explicative majeure, voire unique, du salut. Ce n'est pas ce que

dit la Bible qui, au contraire, multiplie les images, les approches, en vue de nous révéler la richesse, aux nombreuses facettes, du salut et la gratuité de son amour.

* *
*

Revenons à Ruth, livre symbole de la rédemption. Pour sauver Ruth de sa précarité, Booz, bien sûr, va suivre la procédure légale du droit de rachat. Mais ces détails, assez exotiques pour nous, ne concernent que les aspects matériels et économiques très secondaires par rapport au but général du récit. L'essentiel, ce n'est pas la procédure, c'est le processus d'amour et de foi, c'est l'intentionnalité de l'acte qu'expriment bien le climat et le thème général du récit. Le salut, ici, ne consiste pas en une démarche comptable par le paiement d'une rançon. C'est un poème d'amour tissé de générosité, d'empressement, d'engagement, de courage, de don, qu'écrivent Booz et Ruth. Une qualité exceptionnelle de relation²⁰ : capacité de bienveillance et d'initiative dont Booz, le proche parent, use envers Ruth, acceptation active et confiante de celle-ci. Le livre de Ruth est une parabole du salut de Dieu envers l'humanité, une des plus belles illustrations de la rédemption, de la délivrance, que Dieu accomplit pour nous et qu'il nous propose.

Philippe AUGENDRE
Manosque, le 1^{er} mars 2008

²⁰ Ceci est si vrai que la LXX, qui habituellement traduit *gâ'al* par les mots techniques du salut (nous les verrons avec le NT), le rend dans Ruth, assez exceptionnellement, par le terme de *proche parent*.